

Communiqué de presse du 23 février 2011

«Mobilité piétonne» revendique davantage d'îlots de refuge

Selon les statistiques actuelles sur les accidents du bpa (22.02.11), il ressort que les piétons sont de plus en plus mis en danger. Avec 27% de piétons tués de plus par rapport aux deux années précédentes, il est clair que des efforts importants doivent être déployés d'urgence afin de protéger les usagers de la route les plus vulnérables.

Les piétons – en particulier les plus vulnérables d'entre eux, à savoir les enfants, les seniors et les personnes à mobilité réduite – sont tributaires de faibles vitesses de circulation et de la possibilité de pouvoir traverser la chaussée en toute sécurité.

Les passages piétons permettent aussi aux piétons peu sûrs de traverser la chaussée. En particulier, les enfants et les personnes âgées ne sont pas en mesure de cerner et d'évaluer correctement des situations de circulation complexes à plusieurs voies. Les îlots de refuge permettent aux piétons de se concentrer sur la partie la plus proche de la traversée de chaussée. De plus, la distance à traverser est ainsi divisée par deux. Les îlots de refuge induisent aussi une réduction de la vitesse du trafic et forment un obstacle aux manœuvres de dépassement. Par ailleurs, le rétrécissement latéral de la chaussée constitue une autre alternative pour améliorer la sécurité : cette mesure améliore considérablement les conditions de visibilité, réduit également la distance à traverser et diminue la vitesse du trafic.

Revendiquer la suppression de passages piétons sans mettre en œuvre d'autres mesures pour la sécurité des piétons est cynique. En effet, l'an passé, trois quarts des accidents mortels ont eu lieu en dehors des passages piétons. Nous exigeons ainsi des communes et cantons d'équiper aussi souvent que possible les passages piétons d'îlots de refuge là où les piétons doivent traverser la chaussée.

Contact:

Dr. Christian Thomas, Mobilité piétonne, 043 488 40 34, christian.thomas@mobilitepietonne.ch

Mathieu Pochon, Mobilité piétonne, 043 488 40 35, mathieu.pochon@mobilitepietonne.ch

«Mobilité piétonne», Association suisse des piétons

www.mobilitepietonne.ch